

Ville de Landivisiau - Séance du 15 mai 2019 - n° 2019/308

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU PARKING « MANGIN » SITUE RUE DU GENERAL MANGIN

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle que, dans le prolongement des travaux de réhabilitation réalisés place Jeanne d'Arc en 2016 et conformément aux objectifs du P.L.U., la Ville entend poursuivre ses efforts en matière d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité en centre-ville. Ainsi, la place Lyautey est en cours de réhabilitation (aménagement de l'espace de stationnement, création de placettes mixtes et de liaisons piétonnes...).

Dans la continuité de ces aménagements, des travaux ont été réalisés sur le parking situé rue du général Mangin. Une liaison piétonne entre ce parking et la place Lyautey sera réalisée lors d'une seconde tranche de travaux.

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'aménagement de ce secteur, il est proposé au Conseil municipal d'incorporer dans le domaine public communal ce parking d'une superficie de 1 453 m² comportant 47 places de stationnement,

VU l'avis favorable des commissions « Urbanisme et du Commerce - Artisanat » et « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 6 mai 2019,

Ayant entendu ses rapporteurs, Messieurs MICHEL et MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'incorporation dans le domaine public communal de ce parking d'une superficie de 1 453 m²,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 15 mai 2019

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 15 MAI 2019

Et de la publication, le... 15 MAI 2019

Fait à Landivisiau, le... 15 MAI 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL


